

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 362

présenté par
M. Thiébaut

à l'amendement n° 156 de M. Potier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13 BIS, insérer l'article suivant:**

Substituer au mot :

« labellisés »,

le mot :

« agréés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.